

Contrepoints, 19 août 2015

ANALYSE

La loi sur l'adaptation de la procédure pénale, ou la législation en catimini

Publié le 19 août 2015 dans [Droit et justice](#)

J'aime 58 | Tweeter 20 | Partager 6 | +1 6

Vingt-sept des 39 articles portant sur la loi d'adaptation de la procédure pénale française au droit européen ont été rejetés.

Par Roseline Letteron.



Le Conseil constitutionnel, dans une [décision du 13 août 2015](#), a censuré vingt-sept des trente-neuf articles que comportait la loi portant adaptation de la procédure pénale au droit européen. Immédiatement, certains journaux ont glosé sur le « *cinglant désaveu infligé à Christiane Taubira* », formule que l'on s'attendait à trouver dans *Le Figaro* mais qui figure dans *Le Monde*. Pour dépasser cette approche polémique, il convient d'étudier le texte d'origine.